



Assemblée générale

Distr. générale
29 mars 2018
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session

Points 127 et 136 de l'ordre du jour

Santé mondiale et politique étrangère

Budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019

Portée, modalités, format et organisation de la réunion de haut niveau sur la lutte contre la tuberculose

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/72/L.40

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Felipe **García Landa** (Mexique)

1. À ses 33^e et 34^e séances, les 27 et 29 mars 2018, la Cinquième Commission a examiné, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'état présenté par le Secrétaire général ([A/C.5/72/22](#)) concernant les incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/72/L.40](#) et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/72/7/Add.46](#)). Les déclarations et observations faites au cours des débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants¹.
2. À sa 34^e séance, la Commission était saisie d'un projet de décision ([A/C.5/72/L.27](#)), déposé par son président à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de l'Arabie saoudite. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision [A/C.5/72/L.27](#) sans le mettre aux voix (voir par. 3).

Décision de la Cinquième Commission

3. Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général² et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³, la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution [A/72/L.40](#), il faudra prévoir un montant supplémentaire de 59 700 dollars, à raison de 49 800 dollars au titre

¹ [A/C.5/72/SR.33](#) et [A/C.5/72/SR.34](#).

² [A/C.5/72/22](#).

³ [A/72/7/Add.46](#).



du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et de 9 900 dollars au titre du chapitre 28 (Information) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019. Des mesures seront prises pour que les dépenses supplémentaires de 59 700 dollars à prévoir soient financées sur les ressources inscrites au budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 et qu'elles soient mentionnées dans le rapport sur l'exécution du budget correspondant pour le même exercice biennal.
